

# Les Fabriques

10 rue André Allar  
13015 Marseille

Parcelles cadastrées section 901 K n° 24-33-34-35-47  
Lot XXL-05C\_3  
Surface : 3054m<sup>2</sup>

## Maîtrise d'Ouvrage

LINKCITY

le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
13009 MARSEILLE  
+33 (0)4 13 64 10 00



## Description

# PC40

## Maîtrise d'Oeuvre

### Architectes

Mandataires : PPX Architectes  
47 rue Popincourt  
75011 PARIS  
+33 (0)1 58 30 53 53



BAG Architectes  
185 Chemin du vallon de l'Oriol  
13007 MARSEILLE  
+33 (0)6 38 84 41 46



### Paysagiste

Nicolas Faure - Paysagiste concepteur  
47 rue Jean de Bernardy  
13001 Marseille  
+33 (0)6 77 10 51 39



### BET Fluides et Thermique

BETEM - Ingénierie  
900 Rue André Ampère  
13290 Aix-en-Provence  
+33 (0)4 42 26 06 97



### Bureau de Contrôle

QUALICONSULT - Frederic MAHIKIAN  
7 - 9 Rue Jean Mermoz  
13008 Marseille  
+33(0)6 70 89 12 88



## Pièces

PC40 - Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles de sécurité contre l'incendie et la panique

PC39/40 - Cerfa  
PC40 - Dossier spécifique notice Sécurité  
PC40 - Plan sécurité  
PC40 - Coupes sécurité  
PC40 - Façades sécurité

**LINKCITY SUD-EST**  
SNC au capital de 15 000 €  
5 Allée Marcel Leclerc  
Entrée B | CS 20014  
13272 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

Phase	N°	Indice	Date
PC	40	A	09/03/2020

PC40-02: PLAN DE SITUATION



Les Fabriques  
 ILOT XXL-05C\_3  
 10 RUE ANDRE ALLAR  
 13015 MARSEILLE

MAITRE D'OUVRAGE  
 LINKCITY  
 le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
 13009 MARSEILLE  
 +33 (0)4 13 64 10 00



**PPX** ARCHITECTES Mandataires  
 PETITDIDIERPRIoux  
 47 rue Popincourt  
 75011 PARIS  
 +33 (0)1 58 30 53 53

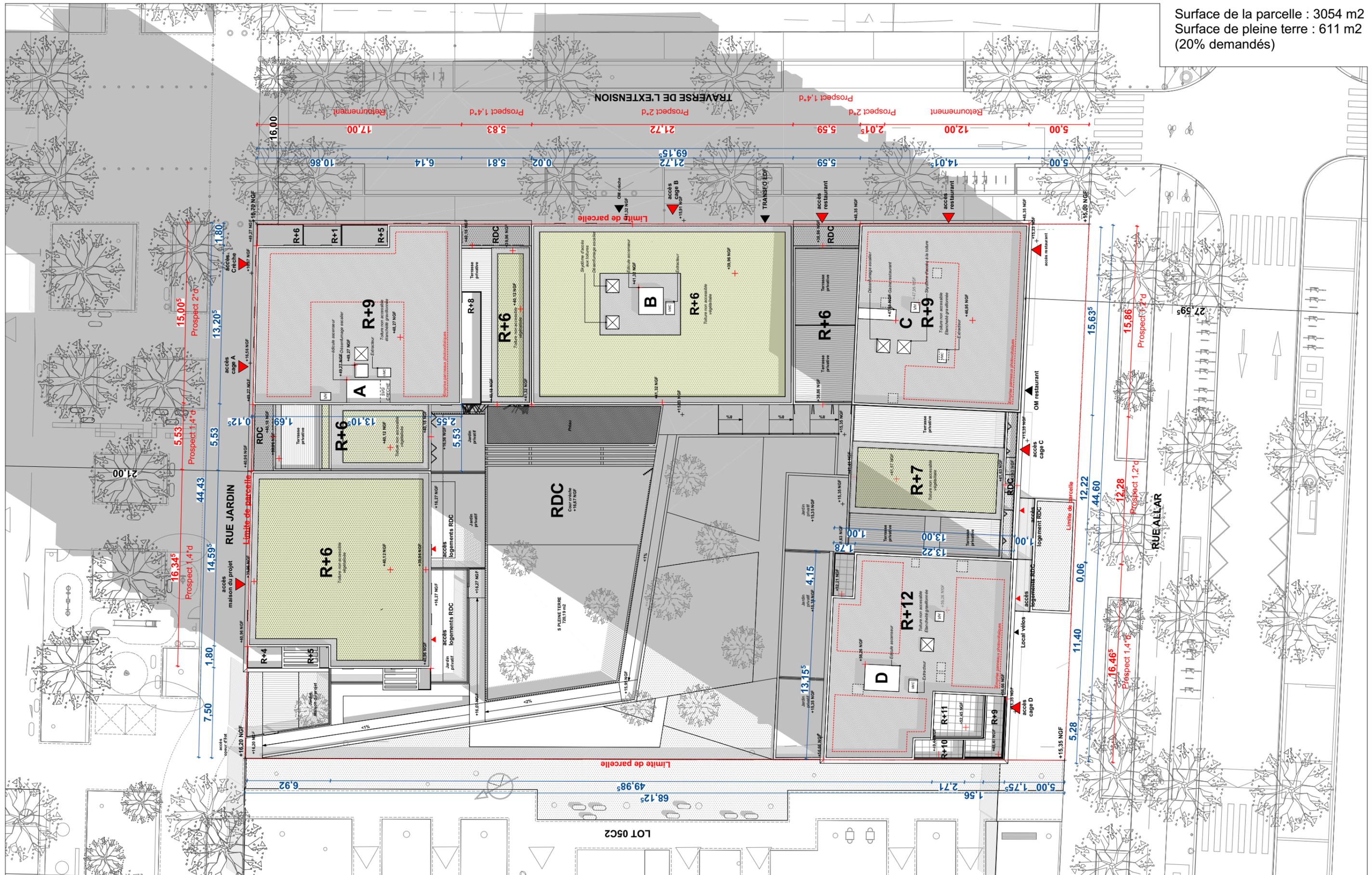
**bag** ARCHITECTES  
 ARCHITECTE  
 BAG ARCHITECTES  
 185 Chemin du vallon de l'Oriol  
 13007 MARSEILLE  
 +33 (0)6 38 84 41 46

 **LINKCITY SUD-EST** PARCELLE  
 au capital de 15 000 € 05C\_3  
 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B, CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - JE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

DESCRIPTION  
 PLAN DE SITUATION

N°	INDICE
PC40-02	A
PHASE	
PC	
DATE : 09/03/2020	

Surface de la parcelle : 3054 m2  
 Surface de pleine terre : 611 m2  
 (20% demandés)



**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

Les Fabriques  
 ILOT XXL-05C\_3  
 10 RUE ANDRE ALLAR  
 13015 MARSEILLE

MAITRE D'OUVRAGE  
 LINKCITY  
 le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
 13009 MARSEILLE  
 +33 (0)4 13 64 10 00

**PPX** ARCHITECTE  
 PETITDIDIERRI P R I O U X  
 47 rue Popincourt  
 75011 PARIS  
 +33 (0)1 58 30 53 53

bag ARCHITECTE

ARCHITECTE  
 BAG ARCHITECTES  
 185 Chemin du vallon de l'Oriol  
 13007 MARSEILLE  
 +33 (0)6 38 84 41 46



ÉCHELLE  
 1:200

PARCELLE  
 05C\_3

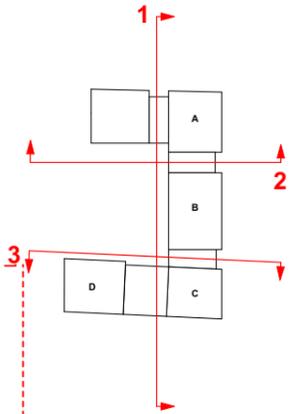
DESCRIPTION  
 PLAN DE MASSE

PLAN DE MASSE	INDEXE
PC40-04	A
PHASE PC	
DATE : 09/03/2020	

PC40-05: 1 -COUPE - SECURITE

LEGENDE

- Accessibilité PMR
- Sortie
- Sortie de Secours
- Crèche
- Commerce
- Maison des Projets
- Logement

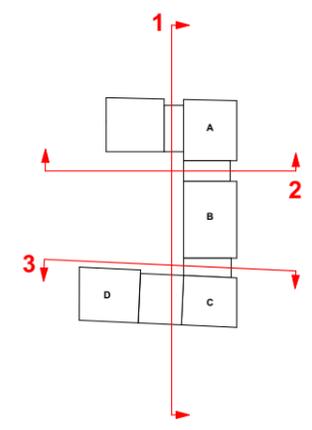


**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

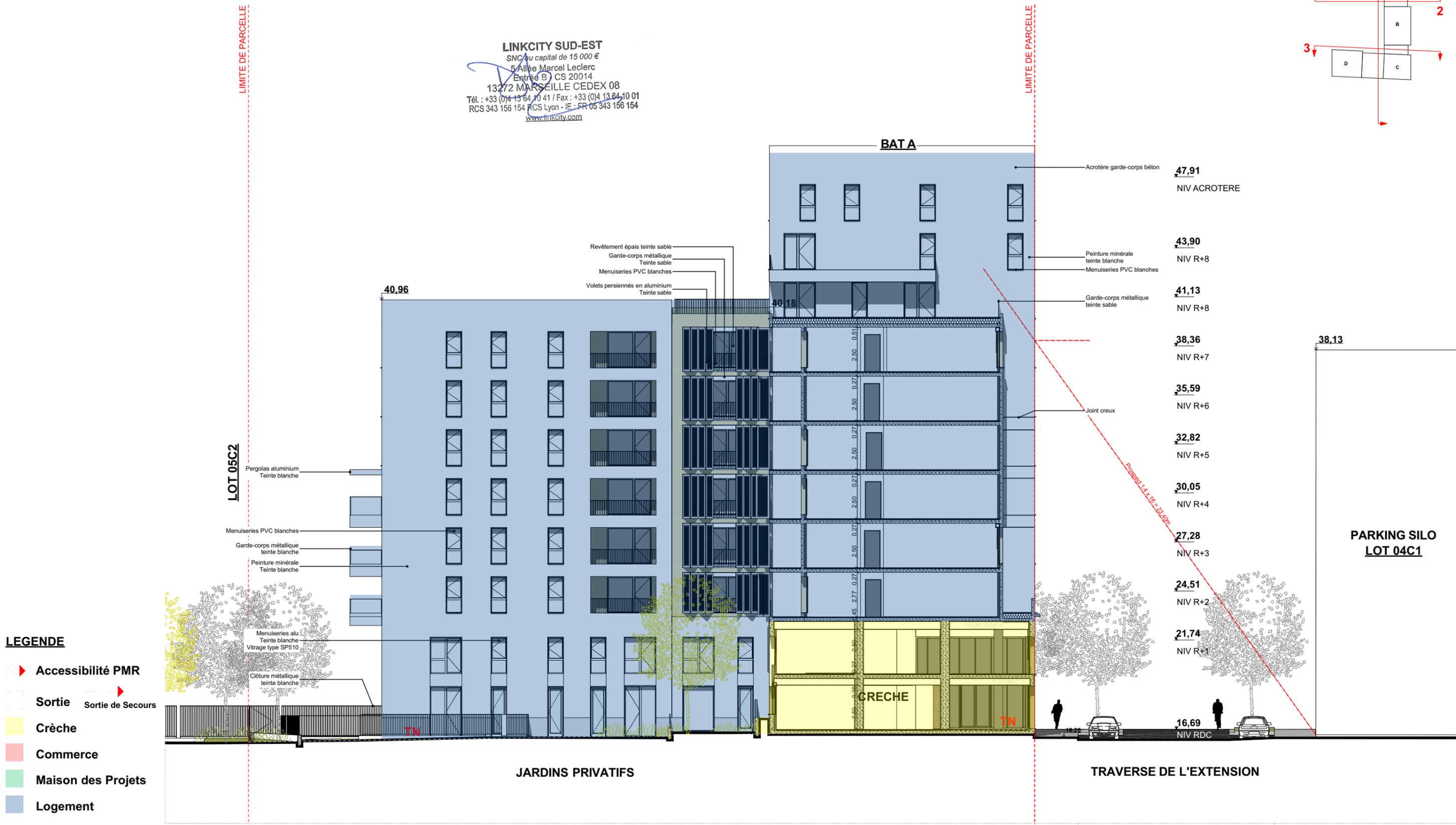


Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRÉ ALLAR 13015 MARSEILLE	MAÎTRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIÉRIEUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION 1-COUPÉ - SECURITE	N° PC40-05	INDICE A
							PHASE PC	
							DATE : 09/03/2020	

PC40-05: 2 - COUPE - SECURITE



**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B - CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E. - FR 05 343 156 154  
 www.linkcity.com

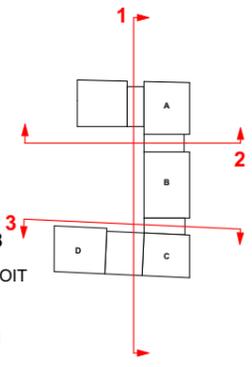


Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIOUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION 2 - COUPE - SECURITE	N° PC40-05	INDICE A
							PHASE PC	
							DATE : 09/03/2020	

PC40-05: 3 - COUPE - SECURITE

LEGENDE

-  Accessibilité PMR
-  Sortie Sortie de Secours
-  Crèche
-  Commerce
-  Maison des Projets
-  Logement



**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

38,13  
 38,60 NIV TOIT  
 35,59 NIV R+6  
 32,82 NIV R+5  
 30,05 NIV R+4  
 27,28 NIV R+3  
 24,51 NIV R+2  
 21,74 NIV R+1  
 18,59 NIV RDC HAUT  
 15,25 NIV RDC BAS  
 16,00  
 TRAVERSE DE L'EXTENSION

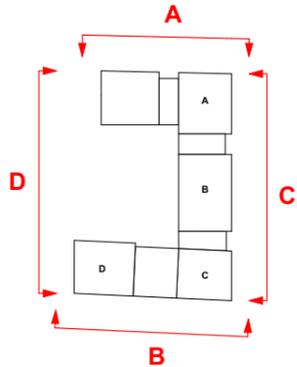
54,98 NIV TOIT  
 52,21 NIV R+12  
 49,44 NIV R+11  
 46,67 NIV R+10  
 43,90 NIV R+9  
 41,13 NIV R+8  
 38,36 NIV R+7  
 35,59 NIV R+6  
 32,82 NIV R+5  
 30,05 NIV R+4  
 27,28 NIV R+3  
 24,51 NIV R+2  
 21,74 NIV R+1  
 18,59 NIV RDC HAUT  
 15,62 NIV RDC BAS  
 LOT 05C2

Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	 ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIoux 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	 ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION 3 - COUPE - SECURITE	N°	INDICE
							PC40-05	A
							PHASE PC	
DATE : 09/03/2020								

PC40-05: A - FACADE-NORD-RUE JARDIN - SECURITE

LEGENDE

-  **Accessibilité PMR**
-  **Sortie**  Sortie de Secours
-  **Crèche**
-  **Commerce**
-  **Maison des Projets**
-  **Logement**

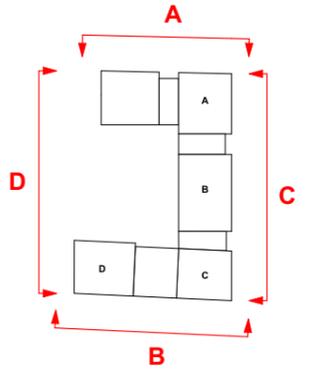


Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	 ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIOUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	 ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION A - FACADE-NORD-RUE JARDIN - SECURITE	N°	INDICE
							PC40-05	A
							PHASE PC	
DATE : 09/03/2020								

PC40-05: B - FACADE-SUD - RUE ANDRE ALLAR - SECURITE

**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B - CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E. - FR 05 343 156 154  
 www.linkcity.com

- LEGENDE**
- Accessibilité PMR
  - Sortie
  - Crèche
  - Commerce
  - Maison des Projets
  - Logement
- Sortie de Secours



NIV RDC BAS      TN      accès HALL D      RUE ANDRE ALLAR      accès HALL C      accès Restaurant      TN      TRAVERSE DE L'EXTENSION

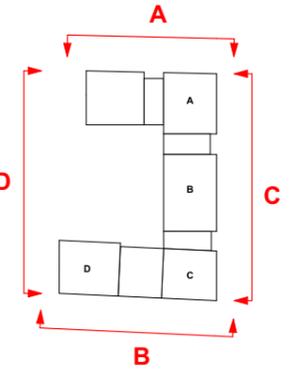
Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIOUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION B - FACADE-SUD-RUE ANDRE ALLAR - SECURITE	N° PC40-05	INDICE A
							PHASE PC	
							DATE : 09/03/2020	

PC40-05: C - FACADE-EST-RUE DE L'EXTENSION - SECURITE

**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B - CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - I.E. FR 05 343 156 154  
 www.linkcity.com

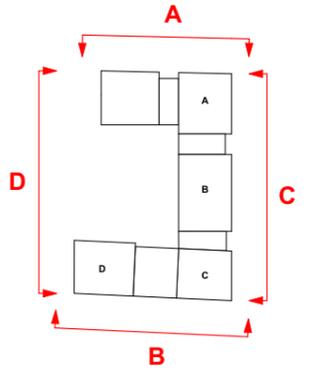
**LEGENDE**

- Accessibilité PMR**
- Sortie**  **Sortie de Secours**
- Crèche**
- Commerce**
- Maison des Projets**
- Logement**



Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIOUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION C - FACADE-EST-RUE DE L'EXTENSION - SECURITE	N°	INDICE
							PC40-05	A
							PHASE PC	
							DATE : 09/03/2020	

PC40-05: D - FACADE-OUEST- COTE LOT 05C2 - SECURITE

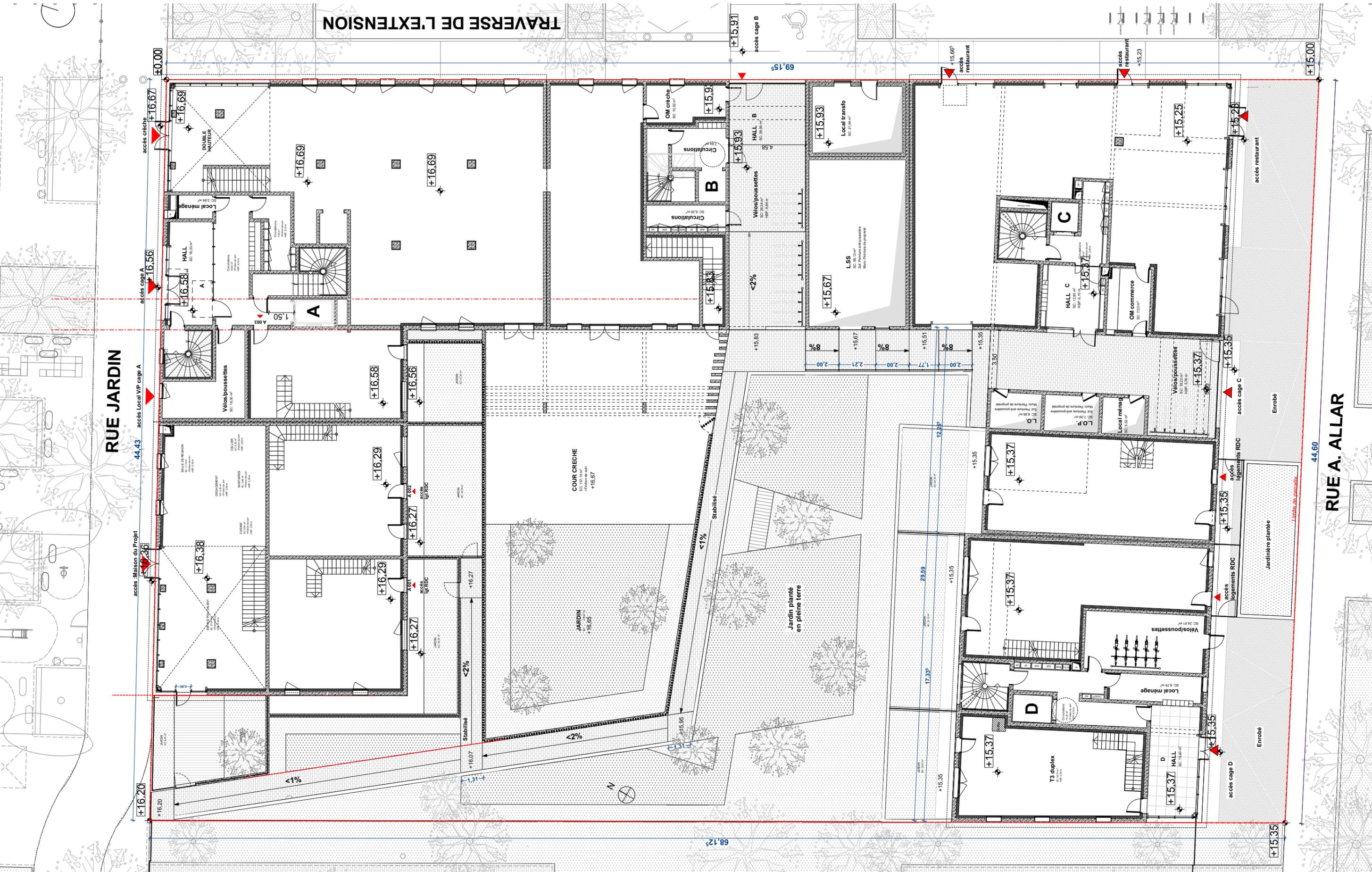


**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 Entrée B CS 20014  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
 www.linkcity.com



- LEGENDE**
- Accessibilité PMR**
  - Sortie**  **Sortie de Secours**
  - Crèche**
  - Commerce**
  - Maison des Projets**
  - Logement**

Les Fabriques ILOT XXL-05C_3 10 RUE ANDRE ALLAR 13015 MARSEILLE	MAITRE D'OUVRAGE LINKCITY le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc 13009 MARSEILLE +33 (0)4 13 64 10 00 	 ARCHITECTES Mandataires PETITDIDIERPRIOUX 47 rue Popincourt 75011 PARIS +33 (0)1 58 30 53 53	 ARCHITECTE BAG ARCHITECTES 185 Chemin du vallon de l'Oriol 13007 MARSEILLE +33 (0)6 38 84 41 46	ECHELLE 1:200	PARCELLE 05C_3	DESCRIPTION D - FACADE-OUEST- COTE LOT 05C2 - SECURITE	N° PC40-05	INDICE A
							PHASE PC	



**Les Fabriques**  
 ILOT XXL-05C\_3  
 10 RUE ANDRE ALLAR  
 13015 MARSEILLE

MAITRE D'OUVRAGE  
**LINKCITY**  
 le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
 13009 MARSEILLE  
 +33 (0)4 13 64 10 00

**PPX**  
 PETITDIDIERRI  
 ARCHITECTES

ARCHITECTES Mandataires  
 PETITDIDIERRI  
 47 rue Popincourt  
 75011 PARIS  
 +33 (0)1 58 30 53 53

**bag**  
 ARCHITECTES

ARCHITECTE  
 BAG ARCHITECTES  
 185 Chemin du vallon de l'Oriol  
 13007 MARSEILLE  
 +33 (0) 68 84 41 46

ECHELLE  
 1:200

PARCELLE  
 05C\_3

DESCRIPTION  
**PLAN COTE AVEC CHENILIERES EXTERIEURS**

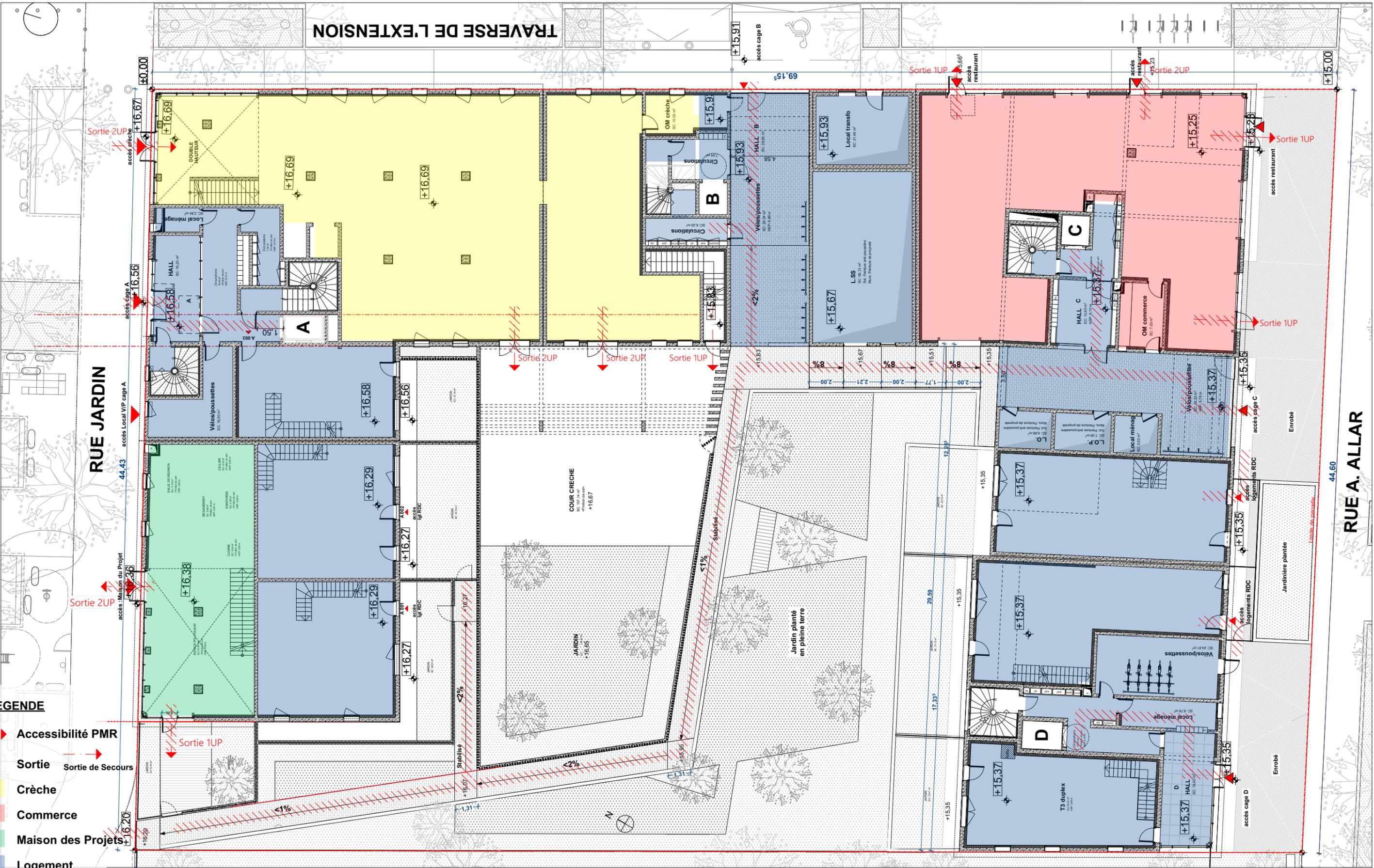
**LINKCITY SUD-EST**  
 SNC au capital de 15 000 €  
 5 Allée Marcel Leclerc  
 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 / RCS Lyon - JE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

N°  
 PC40-07

PHASE  
 PC

INDICE  
 A

DATE : 09/03/2020



- LEGENDE**
- ▬▬▬ Accessibilité PMR
  - Sortie de Secours
  - Crèche
  - Commerce
  - Maison des Projets
  - Logement

Les Fabriques  
 ILOT XXL-05C\_3  
 10 RUE ANDRE ALLAR  
 13015 MARSEILLE

MAITRE D'OUVRAGE  
 LINKCITY  
 le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
 13009 MARSEILLE  
 +33 (0)4 13 64 10 00

**PPX** ARCHITECTES Mandataires  
 PETITDIDIERPRIoux  
 47 rue Popincourt  
 75011 PARIS  
 +33 (0)1 58 30 53 53

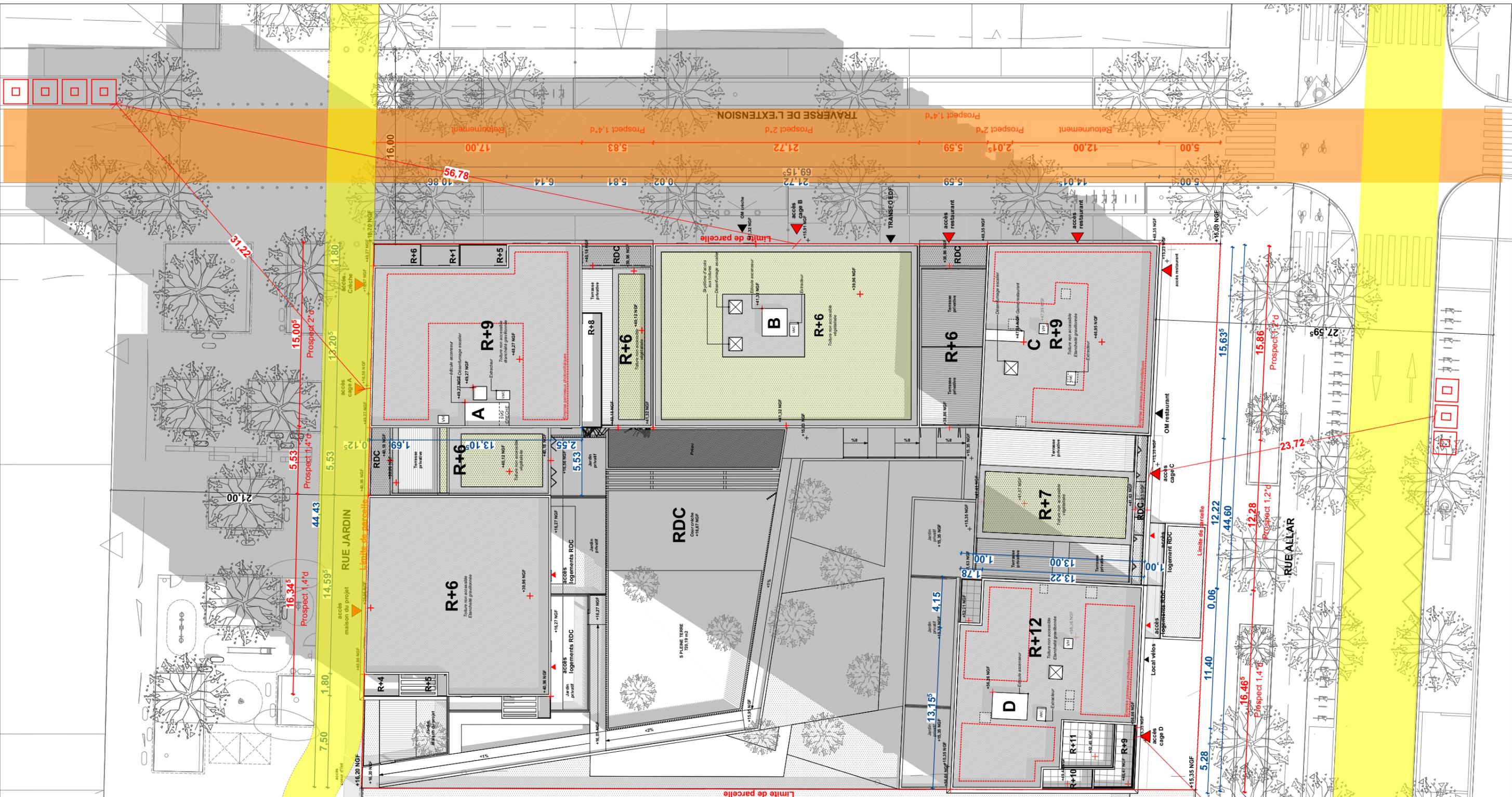
ARCHITECTE  
 BAG ARCHITECTES  
 185 Chemin du vallon de l'Oriol  
 13007 MARSEILLE  
 +33 (0)6 38 84 41 46

ECHELLE  
 1:200

PARCELLE  
 05C\_3

DESCRIPTION  
 PLAN - SECURITE 13272 MARSEILLE CEDEX 08  
 Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
 RCS 343 156 154 / RCS Lyon - JE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

INDICE  
 PC40- ANNEX A  
 PHASE  
 ES PC  
 DATE : 09/03/2020



**LEGENDE**

- PAV
- Voie échelle
- Voie engin
- Borne incendie

Les Fabriques  
ILOT XXL-05C\_3  
10 RUE ANDRE ALLAR  
13015 MARSEILLE

MAITRE D'OUVRAGE  
LINKCITY  
le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
13009 MARSEILLE  
+33 (0)4 13 64 10 00



**PPX** ARCHITECTES Mandataires  
PETITDIDIERPRIoux  
47 rue Popincourt  
75011 PARIS  
+33 (0)1 58 30 53 53



ARCHITECTE  
BAG ARCHITECTES  
185 Chemin du vallon de l'Oriol  
13007 MARSEILLE  
+33 (0)6 38 84 41 46

**KCITY SUD-EST** PARCELLE 05C\_3  
Au capital 300 000 €  
13272 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
RCS 343 156 154 KCS Lyon - I.E - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

DESCRIPTION  
**PLAN - ACCES POMPIER ET PAV**

PC40- ANNEX	INDICE A
ES PC	PHASE
DATE : 09/03/2020	

# Les Fabriques

10 rue André Allar  
13015 Marseille

Parcelles cadastrées section 901 K n° 24-33-34-35-47  
Lot XXL-05C\_3  
Surface : 3054m<sup>2</sup>

## Maîtrise d'Ouvrage

LINKCITY

le Virage - Entrée B, 5 Allée Marcel Leclerc  
13009 MARSEILLE  
+33 (0)4 13 64 10 00



## Description

# PC40-1

## Maîtrise d'Oeuvre

### Architectes

Mandataires : PPX Architectes  
47 rue Popincourt  
75011 PARIS  
+33 (0)1 58 30 53 53



BAG Architectes  
185 Chemin du vallon de l'Oriol  
13007 MARSEILLE  
+33 (0)6 38 84 41 46



### Paysagiste

Nicolas Faure - Paysagiste concepteur  
47 rue Jean de Bernardy  
13001 Marseille  
+33 (0)6 77 10 51 39



### BET Fluides et Thermique

BETEM - Ingénierie  
900 Rue André Ampère  
13290 Aix-en-Provence  
+33 (0)4 42 26 06 97



### Bureau de Contrôle

QUALICONSULT - Frederic MAHIKIAN  
7 - 9 Rue Jean Mermoz  
13008 Marseille  
+33(0)6 70 89 12 88



## Pièces

PC40-01 - Notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité, et notamment les matériaux utilisés pour le gros oeuvre, la décoration et les aménagements intérieurs ou encore la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap

### LINKCITY SUD-EST

SNC au capital de 15 000 €  
5 Allée Marcel Leclerc  
Entrée B - CS 20014  
13272 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

Phase

N°

Indice

Date

PC

40-01

A

09/03/2020

Marseille, le 04 mars 2020

## NOTICE DE SECURITE

### Les Fabriques – Îlot 5C3

Construction de bâtiments de logements collectifs,  
une crèche, une maison du projet et un local  
d'activité ERP

**Maitrise d'ouvrage**      **LINKCITY**

**Architecte**              **PPX et BAG**

**LINKCITY SUD-EST**  
SNC au capital de 15 000 €  
5 Allée Marcel Leclerc  
Entrée B - CS 20014  
13272 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)

## PRESENTATION

L'îlot 5C3 est composé majoritairement par des immeubles de logements collectifs.

La programmation principale porte sur la construction de 150 logements collectifs répartis en 4 bâtiments.

Les bâtiments de logements collectifs accueillent à RDC trois ERP indépendants qui seront vendus par Linkcity en l'état futur d'achèvement à un ou plusieurs investisseurs :

- Une surface destinée à accueillir une activité recevant du public de type N (restauration)
- Une crèche de 60 berceaux dont l'exploitant n'est pas encore identifiée.
- Une maison du projet destinée à accueillir une activité de type L.

Le local d'activité destiné à accueillir une activité de restauration et la crèche seront vendus par Linkcity en l'état futur d'achèvement à un ou plusieurs investisseurs. Ils seront livrés en coque brut.

La Maison du projet sera vendue par Linkcity en l'état futur d'achèvement à un investisseur et livrée aménagée.

## CRECHE: ERP 4ème CATEGORIE

### 1. Description sommaire

La crèche est prévue pour accueillir 60 berceaux.

L'établissement s'étendra sur deux niveaux le RDC bas et le RDC haut, le RDC bas étant le niveau d'accès des secours.

**Les locaux sont livrés « Coque vide ». L'aménagement intérieur fera l'objet d'une étude ultérieure et d'une demande d'autorisation de travaux par les preneurs aux services concernés.**

### 2. Classement de l'établissement

La crèche constituera un ERP de type R.

L'effectif est déterminé, selon l'article R2, suivant la déclaration « contrôlée » du chef d'établissement.

La programmation de cette crèche prévoit un accueil de 60 berceaux.

L'effectif du personnel est estimé à 14 personnes

Cependant, l'établissement comporte deux niveaux et il sera accueilli des enfants à l'étage (RDC haut), la crèche sera donc classé en **ERP de 4<sup>ème</sup> catégorie de type R** avec un effectif public inférieur à 300 personnes.

**Toutefois, ce classement devra être confirmé par la commission de sécurité.**

### 3. Texte de référence

- Code de la Construction et de l'Habitation – Article R 123.1 à R 123.55 -
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié. Dispositions générales applicables à tous les établissements,
- Arrêté du 04 juin 1982 modifié. Dispositions particulières applicables aux établissements de type R.

#### 4. Mesures de sécurité

##### *a. Résistance et la stabilité au feu des structures*

Les éléments principaux de la structure seront stables au feu de degré au moins égale à l'isolement coupe-feu entre les établissements et les tiers superposés (Bâtiment d'habitation).

- Stabilité SF1h00

##### *b. Isolement par rapport aux tiers*

Ces locaux ne comporteront aucune communication avec les bâtiments d'habitation.

Les établissements seront isolés de manière à respecter l'isolement vis-à-vis des tiers, à savoir :

- Habitation superposé : planchers CF1h00
- Habitation contigu : Murs CF 2h00

##### *c. Accès des secours*

La distribution intérieure sera par cloisonnement traditionnel et la desserte s'effectuera par voie engins.

La traverse de l'extension constitue une voie engins et permet de desservir la façade Nord-est de l'établissement. Cette façade Nord-est comportera des baies accessibles de dimensions minimales 0,90 m de large et 1,30m de hauteur.

Le plancher bas du dernier niveau accessible au public (RDC haut) est situé à une hauteur inférieure à 8 du niveau d'accès des secours.

##### *d. Façades*

Les revêtements extérieurs de façades, les tableaux de baie situés à l'extérieur des vitrages, les cadres de menuiserie et leur remplissages, les fermetures et éléments d'occultation des baies, les stores, les garde-corps et leur retours ainsi que les grilles d'aération seront en matériau de catégorie M2 ou C-s3,d0.

Il sera respecté un C+D de 1m au droit des façades situées au droit du plancher d'isolement avec le tiers superposé (bâtiment d'habitation)

##### *e. Conduits et gaines*

Les conduits n'altéreront pas le degré coupe-feu des parois d'isolement traversées.

##### *f. Désenfumage*

L'établissement comporte un seul étage sur Rez de Chaussée. Selon l'article R19, aucun désenfumage des circulations horizontales enclouonnées n'est imposé dans le bâtiment.

De plus, la surface des locaux sera inférieure à 300m<sup>2</sup>.

##### *g. Dégagements*

Au RDC haut, il sera prévu deux escaliers totalisant 3UP. Un escalier de 2UP non enclouonné et 1 escalier de 1UP enclouonné par des parois coupe feu 1/2h.

Selon l'article R15, l'absence de protection des escaliers est admise si l'établissement ne comporte qu'un étage sur rez de chaussée et sous réserve que le nombre de personnes admises à l'étage ne dépasse pas 150, ce qui est le cas dans l'établissement.

Au RDC bas, il sera prévu à minima deux dégagements totalisant 3UP.

##### *h. Chauffage et ventilation*

Sans objet dans le cadre des travaux. Seule une attente est prévue, pour un futur équipement par les preneurs.

Les gaines traversant des établissements tiers restitueront le degré d'isolement coupe-feu.

##### *i. Gaz*

Il n'est pas prévu d'installation gaz.

*j. Installation électrique*

Les installations électriques seront alimentées depuis un abonnement électrique EDF.

Les établissements sont livrés brut sans installation électrique particulière.

Chaque preneur devra réaliser les installations conformément aux normes, décrets et règlement de sécurité applicable à l'établissement.

*k. Alarme et moyens d'alerte*

L'alarme et les moyens d'alerte (téléphone urbain) seront mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement de chacun des établissements.

*l. Evacuation des personnes handicapées*

Au rez de chaussée bas, les personnes pourront évacuer par des sorties de plain-pied dans le respect des distances prévues à l'article C043, à savoir 50m et 30m en cul-de-sac.

Au rez de chaussée haut, les dispositions de l'article GN8 devront être respecté par l'exploitant et décrites dans l'autorisation de travaux des aménagements intérieurs (par exemple, création d'espaces d'attentes sécurisés)

### 1. Description sommaire

Le local d'activité à usage de restaurant sera situé sur un seul niveau au RDC bas du bâtiment d'habitation C. Il s'étendra sur une surface d'environ 206m<sup>2</sup>.

**Le local sera livré « Coque vide ». L'aménagement intérieur fera l'objet d'une étude ultérieure et d'une demande d'autorisation de travaux par les preneurs aux services concernés.**

### 2. Classement de l'établissement

Le local d'activité sera destiné accueillir un restaurant.

Selon l'article N2, l'effectif est déterminé selon la densité d'occupation de 1 personne par m<sup>2</sup> de surface dédié à la restauration assise.

La surface dédiée à la restauration assise sera inférieure à 200m<sup>2</sup>. L'effectif du public dans l'établissement sera donc inférieur à 200 personnes.

L'établissement sera classé en **ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type N.**

**Toutefois, ce classement devra être confirmé par la commission de sécurité.**

### 3. Texte de référence

- Code de la Construction et de l'Habitation – Article R 123.1 à R 123.55 -
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié. Dispositions générales applicables à tous les établissements,
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié. Dispositions particulières applicables aux établissements de type PE (Petits Etablissement).

### 4. Mesures de sécurité

#### *a. Résistance et la stabilité au feu des structures (PE5)*

Les éléments principaux de la structure seront stables au feu de degré au moins égale à l'isolement coupe-feu entre les établissements et les tiers superposés (Bâtiment d'habitation).

- Stabilité SF1h00

#### *b. Isolement par rapport aux tiers (PE6)*

Ces locaux ne comporteront aucune communication avec les bâtiments d'habitation.

Les établissements seront isolés de manière à respecter l'isolement vis-à-vis des tiers, à savoir :

- Habitation superposé : planchers CF1h00
- Habitation contigu : Murs CF 1h00

#### *c. Accès des secours (PE7)*

La distribution intérieure sera par cloisonnement traditionnel et la desserte sera par voie engins. L'établissement est situé au Rez de chaussée bas. Le dernier plancher accessible au public est donc situé à une hauteur inférieure à 8m du niveau d'accès des secours.

#### *d. Conduits et gaines (PE12)*

Les conduits n'altéreront pas le degré coupe-feu des parois d'isolement traversées.

#### *e. Désenfumage (PE14)*

La surface des locaux seront inférieures à 300m<sup>2</sup> : Pas de désenfumage des locaux.

#### *f. Chauffage et ventilation (PE20 à PE23)*

Sans objet dans le cadre des travaux. Seule une attente est prévue, pour un futur équipement par les preneurs.

Les gaines traversant des établissements tiers restitueront le degré d'isolement coupe-feu.

*g. Gaz*

Il n'est pas prévu d'installation gaz.

*h. Installation électrique (PE24)*

Les installations électriques seront alimentées depuis un abonnement électrique EDF.

Les établissements sont livrés brut sans installation électrique particulière.

Chaque preneur devra réaliser les installations conformément aux normes, décrets et règlement de sécurité pour le type PE.

*i. Alarme et moyens d'alerte*

L'alarme et les moyens d'alerte (téléphone urbain) seront mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement de chacun des établissements.

*j. Evacuation des personnes handicapées (CO60)*

Les personnes au rez-de-chaussée pourront évacuer par des sorties de plain-pied dans le respect des distances prévues à l'article C043, à savoir 50m et 30m en cul-de-sac.

### 1. Description sommaire

La maison du projet est un espace commun appropriable par les habitants. Les activités ne sont pas définies en amont, elles se dessineront dès l'arrivée des habitants.

Au niveau RDC bas, il sera prévu un espace polyvalent, une cuisine, des sanitaires et un local rangement. Au niveau RDC haut, il sera prévu un bureau open-space et un bureau gardien.

### 2. Classement de l'établissement

La maison du projet sera un établissement recevant du public d'activité L assimilable à une salle réservée aux associations, salle de quartier.

Selon l'article L2, l'effectif est déterminé selon la densité d'occupation de 3 personnes par m<sup>2</sup> pour les surfaces où les personnes assistent à une manifestation sans disposer de sièges.

La surface de la salle polyvalente ou d'activité est limitée à 65,70m<sup>2</sup> et l'effectif du public dans l'établissement sera donc inférieur à 198 personnes.

L'effectif du personnel sera de 2 personnes.

L'établissement sera classé en **ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie de type L.**

**Toutefois, ce classement devra être confirmé par la commission de sécurité.**

### 3. Texte de référence

- Code de la Construction et de l'Habitation – Article R 123.1 à R 123.55 -
- Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié. Dispositions générales applicables à tous les établissements,
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié. Dispositions particulières applicables aux établissements de type PE (Petits Etablissement).

### 4. Mesures de sécurité

#### a. *Résistance et la stabilité au feu des structures (PE5)*

Les éléments principaux de la structure seront stables au feu de degré au moins égale à l'isolement coupe-feu entre les établissements et les tiers superposés (Bâtiment d'habitation).

- Stabilité SF1h00

#### b. *Isolement par rapport aux tiers (PE6)*

Ces locaux ne comporteront aucune communication avec les bâtiments d'habitation.

L'établissement sera isolé de manière à respecter l'isolement vis-à-vis des tiers, à savoir :

- Habitation superposé : planchers CF1h00
- Habitation contigu : Murs CF 1h00

#### c. *Accès des secours (PE7)*

La distribution intérieure sera par cloisonnement traditionnel et la desserte sera par voie engins.

L'établissement comportera deux niveaux : le RDC bas et le RDC haut. Le dernier plancher accessible au public est donc situé à une hauteur inférieure à 8m du niveau d'accès des secours.

#### d. *Dégagements (PE11)*

L'effectif au RDC haut sera inférieur à 50 personnes. Ce niveau disposera d'un escalier de 1UP. Au RDC bas, il sera prévu deux sorties totalisant 3 UP (pour un effectif total de 200 personnes)

#### e. *Conduits et gaines (PE12)*

Les conduits n'altéreront pas le degré coupe-feu des parois d'isolement traversées.

*f. Aménagement intérieurs (PE13)*

Les aménagements intérieurs respecteront les dispositions des articles AM.

Il sera prévu notamment :

- Revêtements de sol fixe : M4 ou Dfl-S2
- Revêtements muraux : M2 ou C-S3,d0
- Revêtements de plafonds : M1 ou B-S2,d0

*g. Désenfumage (PE14)*

La surface des locaux seront inférieures à 300m<sup>2</sup> : Pas de désenfumage des locaux.

*h. Installations d'appareils de cuisson (PE15 à PE19)*

La puissance des appareils de cuisson dans la cuisine seront inférieurs à 20 kW.

*i. Chauffage et ventilation (PE20 à PE23)*

Les gaines traversant des établissements tiers restitueront le degré d'isolement coupe-feu.

*j. Gaz*

Il n'est pas prévu d'installation gaz.

*k. Installation électrique (PE24)*

Les installations électriques seront alimentées depuis un abonnement électrique EDF.

Les installations électriques respecteront les dispositions de l'article PE24.

*l. Alarme et moyens d'alerte*

Il sera prévu une alarme de type 4.

La liaison avec les sapeurs pompiers sera réalisée par téléphone urbain.

Des consignes précises, affichées bien en vue indiqueront :

- Le numéro d'appel des sapeurs-pompiers,
- l'adresse du centre de secours le plus proche,
- les dispositions immédiates à prendre en cas de sinistre

L'établissement sera doté d'un extincteur portatif à eau pulvérisé pour 300m<sup>2</sup> et un appareil par niveau minimum ainsi que des extincteurs appropriés.

*m. Evacuation des personnes handicapées (CO60)*

Les personnes au rez-de-chaussée bas pourront évacuer par des sorties de plain-pied dans le respect des distances prévues à l'article C043, à savoir 50m et 30m en cul-de-sac.

**LINKCITY SUD-EST**  
SNC au capital de 15 000 €  
5 Allée Marcel Leclerc  
Entrée B CS 20014  
13272 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : +33 (0)4 13 64 10 41 / Fax : +33 (0)4 13 64 10 01  
RCS 343 156 154 RCS Lyon - IE - FR 05 343 156 154  
[www.linkcity.com](http://www.linkcity.com)